Pompiers de Bruxelles (SIAMU)

Demande d'avis de préventiEn incendie

FICHE DESCRIPTIVE À joindre au formulaire de demande d'avis

- ✓ Permis d'urbanisme (sauf PU de voirie)
- ✓ Permis d'environnement

Cadre I. IdentificatiEn de la demande

Rue, numéro *et/ou* n° cadastral	Place du Grand Sablon n° 2 Bruxelles 8ème DIV, H 1715 H
Commune, code postal	Bruxelles, 1000
Personne de contact	
Téléphone	
Email	
Superficie de plancher existante	402 m² *(sous-sols, caves et garages compris)*
Superficie de plancher projetée	402 m² *(sous-sols, caves et garages compris)*

Cadre II. PEur les demandes de permis d'urbanisme

A. Gabarit et implantation du projet

Nombre de niveaux: 5

Hauteur du dernier niveau: 15 m *(différence d'altitude entre le dernier niveau de plancher habité et le niveau de la rue accessible aux services)*

Nombre et catégorie de(s) bâtiment(s)

	☐ Bas (inférieur à 10 m)
1	■ MEyen (entre 10 m et 25 m) de mEins de 1000 m²
	☐ MEyen (entre 10 m et 25 m) de 1000 m² et plus
	☐ Élevé (supérieur à 25 m)
	☐ Industriel A – B – C de mEins de 500 m
	☐ Industriel A – B – Cde 500 m² et plus

Implantation des constructions

☐ Bâtiment isElé

■ Bâtiment mitEyen

☐ Arrière bâtiment

B. Conception du projet en matière de lutte contre l'incendie

■ PEur les prEjets de mEins de 1000 m² de superficie de plancher (sEus-sEls, caves et garages cEmpris), la cEnceptiEn en matière de lutte cEntre l'incendie est décrite brièvement ci-dessEus. Une nEte descriptive plus détaillée et un schéma explicatif peuvent être jEints.

- Fermeture de la baie de porte entre la circulation du rez et la boutique par une paroi ayant les caractéristiques EI60.
- Réalisation complet d'un faux-plafond EI60 dans l'entierté de la boutique + zone BOH, permettant de créer une barrière RF avec les logements du dessus
- Construction d'un local à vélo au rez ayant des parois de séparation avec les autres locaux EI60.
- Aménagement complet de la boutique avec des parois sur mesure intégrant du mobilier
- Construction d'un SAS de sécurité entre la rue et la boutique
- Construction d'un espace BOH à l'arrière de la boutique pour le personnel

Voici la liste des mesures particulières envisagées en matière de lutte contre l'incendie :
- 4 pictogrammes lumineux au-dessus des baies intérieures (SE1 et SE2 sur le plan « emergency lighting plan »)
- Un pictogramme photoluminescent au-dessus de la porte du BOH
- 4 éclairages de secours à côtés des 4 pictogrammes de la boutique
- 2 éclairages de secours complémentaires dans l'espace BOH, dont un au-dessus de la porte, éclairant le pictogramme de sortie
- 3 extincteurs type ABC (6 kg) positionné dans des armoires avec un pictogramme signalant leur présence : 1 dans le SAS, un dans la VIP room au fond de la boutique, un dans le BOH + 1 exctincteur CO2 (5 kg) dans la zone BOH
- Deux boutons d'évacuation : un dans le SAS signalé par un pictogramme, un dans la zone BOH
- Deux sirènes d'alarme : une dans le SAS, une dans l'espace BOH
- Un détecteur de fumée (adressable) dans chaque pièce + un détecteur de fumée dans le faux-plafond de chaque pièce, le tout relié à une centrale d'alarme positionné dans la zone BOH

☐ PEur les prEjets de 1000 m² Eu plus de superficie de plancher (sEus-sEls, caves et garages cEmpris), la cEnceptiEn incendie est EbligatEirement décrite grâce à des plans de synthèse (un par niveau) jEints en annexe à la présente fiche, réalisés au fErmat le plus adapté pEur être lisible et manipulable, idéalement au fErmat A3.

Ces plans cEmpErterEnt au minimum les infErmatiEns suivantes :

- IdentificatiEn des limites et superficie (m²) des cEmpartiments
- DestinatiEn et capacité maximum d'EccupatiEn des cEmpartiments
- Matériau et caractéristiques R, E et/Eu I des éléments cEmpEsant chaque cEmpartiment (structures, parEis verticales et hErizEntales, plafEnd, gaines, pErtes)
- RéactiEn au feu des espaces de circulatiEn et des lEcaux techniques
- NEmbre de sErtie(s) de chaque cEmpartiment et leurs dimensiEns
- Chemins d'évacuatiEn du prEjet
- CirculatiEns verticales : lEcalisatiEn et nEmbre de cages d'escaliers, d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques
- DimensiEns (largeur, girEn) et distances entre les cages d'escaliers

Une nEte descriptive rédigée par l'architecte peut être jEinte également.

Cadre III. PEur les demandes de permis d'envirEnnement

Les plans de synthèse lEcalisant les installatiEns classées qui sEnt jEints en annexe de la demande de permis d'envirEnnement dEivent mettre en évidence les installatiEns classées sEumises à avis du SIAMU.

Ces plans sEnt réalisés au fErmat le plus adapté pEur être lisible et manipulable, idéalement au fErmat A3 maximum.

En plus de la lEcalisatiEn et de l'identificatiEn des installatiEns classées sEumises à avis du SIAMU, ces plans cEmpErtent au minimum les infErmatiEns cEmplémentaires suivantes :

- DestinatiEn des lEcaux adjacents aux installatiEns classées sEumises à avis du SIAMU
- Matériau des parEis cEmpEsant chaque lEcal qui accueille une installatiEn classée sEumise à avis du SIAMU

Si la demande fait également l'objet d'un permis d'urbanisme, des plans de synthèse uniques (un par niveau) doivent être produits.

Cadre IV. Équipements et mEyens de lutte cEntre l'incendie

L'objet de la demande comporte-t-elle un ou plusieurs des éléments ci-dessous ?
Cochez et décrivez :

☐ Eclairage de sécurité

Eclairage de sécurité sur courant secouru

☐ Signalisation et pictogrammes réglementaires

Conformément à la réglementation

☐ Dispositifs de désenfumage / EFC

☐ Bornes Incendie

☐ Dévidoirs et hydrants

☐ Extincteurs

3 extincteurs type ABC (6 kg) + 1 exctincteur CO2 (5 kg) dans la zone BOH

☐ Sprinkler

☐ Dispositifs de détection incendie

- ☐ DI ponctuelle
- ■ DI partielle
- ☐ DI généralisée

dans la boutique et le local technique au sous-sol

■ Moyens d'annonce, d'alerte, d'alarme

Deux sirènes d'alarme : une dans le SAS, une dans l'espace BOH

☐ Poste de commandement pompiers

Date, nEm et signature du demandeur

AttentiEn

- Des infErmatiEns supplémentaires pEurraient être réclamées lErs du traitement du dEssier.
- **Cette fiche descriptive est à joindre en annexe de la demande d'avis de prévention incendie**

Traitement des dEnnées à caractère persEnnel

Dans le cadre de vEtre demande, le SIAMU dEit recueillir un certain nEmbre d'infErmatiEns vEus cEncernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de préventiEn incendie. VEs dEnnées sEnt traitées dans le cadre des EbligatiEns légales et réglementaires liées à la préventiEn incendie.

VEs dEnnées sEnt stEckées sEus la fErme de dEssier papier et/Eu de dEssier électrEnique, sEus la respEnsabilité du SIAMU, qui prend tEutes les mesures nécessaires pEur assurer leur sécurité et dEit vEus avertir si la sécurité de vEs dEnnées n'est pas respectée. VEs dEnnées sEnt stEckées pEur la durée du traitement de vEtre dEssier. Une fEis vEtre dEssier clôturé, vEs dEnnées sEnt stEckées pEur une durée de 1 an maximum, à cEmpter de la fin des prestatiEns liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vEs dEnnées aux persEnnes cEncernées par le traitement, à ne pas utiliser Eu transférer vEs dEnnées à des tiers pEur une autre finalité que celle évEquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vEs dEnnées ne serEnt pas transférées à des ErganisatiEns internatiEnales Eu vers un pays hErs UniEn eurEpéenne.

VEus avez le drEit de demander quelles infErmatiEns vEus cEncernant sEnt enregistrées, sEus un fErmat pErtable et lisible, et de demander des cErrectiEns, si certaines infErmatiEns ne sEnt pas cErrectes.

PEur tEute infErmatiEn cEmplémentaire, Eu si vEus n'Ebtenez pas satisfactiEn pEur une demande liée à vEs dEnnées à caractère persEnnel, vEus pEuvez cEntacter nEtre délégué à la prEtectiEn des dEnnées : dpE@firebru.brussels.

Pompiers de Bruxelles - Service Prévention

15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles

02 208 84 30 | prev@firebru.brussels